



## **PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

### **ALERTE N° 22 CONCERNANT KLEPIERRE**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



### **KLEPIERRE**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 26 AVRIL 2022**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTIONS 11 et 12 : Politique de rémunération**

#### **Analyse**

La politique de rémunération du Président du directoire et des membres du directoire présentée au vote des actionnaires intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de leurs fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4**

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*

- **RESOLUTION 20 : Attribution d'actions gratuites**

## **Analyse**

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1% du capital.

Se trouve prévue l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de leurs fonctions, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4**

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*



## **GOVERNANCE**

### **1. Composition du conseil d'administration de KLEPIERRE**

Le conseil de KLEPIERRE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 56% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	David Simon	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	60	US	10	2024	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Béatrice de Clermont- Tonnerre	Vice-Président	Libre d'intérêts	100%	F	48	FR	6	2025	0	3	M		
	Steven Fivel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	61	US	10	2024	1	1		M	M
	Robert Fowlds	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	60	UK	4	2024	0	2			
	Stanley Shashoua	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	51	US	7	2023	1	1	M		
	John Anthony Carrafiell		Libre d'intérêts	100%	M	57	US	8	2024	0	2	P		
	Catherine Simoni		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	10	2023	0	1		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Rose-Marie Van Lerberghe		Libre d'intérêts	100%	F	75	FR	10	2025	0	3		M	M
	Florence von Erb		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	6	2023	0	2	M		

## 2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Actionnariat salarié inférieur à 1% du capital.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

